



Usurpation d'identite sur un credit xxxxxx

Par **lolo cdr**, le **28/05/2018** à **23:49**

BONJOUR MARQUE DE POLITESSE

je viens vous signaler que ma mere disposait d'un credit xxxxxx carte xxxxxx,il lui restait 3 traite de 80e avec un solde disponible de 1600e en janvier;fin fevrier cela repart pour 36 mois tout le solde disponible a ete pris par tel ;seulement le probleme ma mere a 84 ans et na rien demander;apres plusieurs deplacement pour savoir ce qui c'était passer aupres de xxxxxx,nous expliquant que le credit avait ete fait par tel,nous nous sommes rendu compte que c'était mon frere et ma belle soeur qui usurper son idendité!!!! donc ce qui veut dire que quiconque peut en faire autant!!!merci de me répondre

Par **morobar**, le **29/05/2018** à **07:48**

Bjr,
"fin fevrier cela repart pour 36 mois"
Qu'est-ce qui repart pour 36 mois ?
A vous lire c'est une autorisation de crédit.
Mais si on ne pioche pas, c'est gratuit.